



- Limite de la cote de référence : 4,75 m
- Limite de la cote de référence : 3,70 m
- Constructible avec prescriptions zonage bleu
- Constructible avec prescriptions zonage orange
- Inconstructible par principe
- Bande de projection - choc mécanique des vagues (cote de référence 4,75 m)
- Bande de précaution au droit des brèches (cote de référence 5,00 m)
- Bande de franchissement des vagues (bande forfaitaire de 25 m) - (cote de référence 5,00 m)
- Zone à préserver hors parties actuellement urbanisées



**Plan de
Prévention des
Risques
Littoraux**

de CARNAC

Zonage réglementaire

Date d'approbation : *le 4 janvier 2016*

Signature : *Thomas DEGOS*